

<http://snetap-fsu.fr/Demande-de-credits-Sante-Securite.html>



Demande de crédits Santé Sécurité au travail via le CHSCT ministériel

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -



Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Vous pouvez demander des crédits par votre [CoHS](#) ou [CHSCT](#) ... afin d'organiser des formations sur la gestion des risques psychosociaux par exemple.

[La note de service](#) qui est sortie permet de demander des crédits au [CHSCT](#) M.

Les CHSCT-REA (régionaux de l'enseignement agricole) sont peu nombreux à demander ces crédits ... ce qui est contraire à notre volonté de les voir être les référents en Santé sécurité au travail.

Les CHSCT-REA doivent donc mettre cette demande à l'ordre du jour en ayant, bien-sûr, préparé des propositions :

Les sujets pouvant faire l'objet de la demande sont les [RPS](#) (risques psychosociaux) et les [TMS](#) (Troubles musculo-squelettiques) :

Voici quelques idées pour argumenter vos demandes de crédit :

- demander une formation des membres de CHSCT sur les problèmes spécifiques de RPS
- demander une formation des membres de la cellule de veille du CHSCT-REA (coût pouvant être important au vu de la durée de la formation)
- demander la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux dans les établissements

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec [l'ISST de votre région](#) pour les dossiers car son avis est toujours demandé lors de l'attribution des crédits.

Date limite de réponse : le 25 janvier 2012